



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif
 Head office Business Class Katrijnenpark • Jan Olievslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
 tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Registered office Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
 Numéro d'entreprise BE 0402 726 875
 Safety quality and environmental services

Antwerpen - Limburg Tél. 03 221 86 11 Oost & West Vlaanderen Tél. 09 244 77 11
 Brabant Tél. 02 674 57 11 Wallonie Tél. 081 432 611

Rés. Code
 R2

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Rapport n°: P030900239 Membre n°: Demandeur: M. BERGER

Responsable des travaux: M. BERGER Données: Installation: Propriétaire/gestionnaire:
 Nom, Prénom M. BERGER Nom, Prénom M. et Mme BERGER Vincent
 N° carte d'identité: Adresse Rue de Serinchamps 27
 N° CP + Commune 5580 ROCHEFORT
 N° Tél

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) RGPT
 Art 270 mise en usage modification extension Art 86 Art 271 bis Unité d'habitation
 mobile temporaire Art 87 Art 278 Unité de travail domestique
 Art 271 périodique contrôle Art 88 Art Parties communes
 Art 276 renforcement transfert de propriété Art Art Autre

Données générales de l'installation électrique:
 Données distributeur: EAN 5421449026401918964 EAN non communiqué Compt. kWh non placé
 Compt. kWh n°: Index jour nuit: Compt. kWh exclusif nuit.
 Protection branchement (A) 20 25 32 40 50 63 80 100 NP n° Index nuit
 Données installation: Tension nominale 230V 3x230V 3N400V Type de prise de terre:
 Courant nominal maximum (A) 20 25 32 40 50 63 80 100 boucle de terre barres / piquets
 Câble d'alimentation tableau principal: X 9 36 mm² - Type EWB
 Description installation: Dispositif diff. gén. 63 A / 300 mA Nombre de tableaux 1 Nombre de circuits terminaux 28
 Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellé:
 Contacts Dir. Contacts Indir Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Contrôle bci de défaut
 Résistance de dispersion de la prise de terre 40 Ω Isolement général 30 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff
 Le dispositif différentiel général était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation		Visa GRD: <u>Fedencan</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Infractions Installation existante		Mandataire GRD Non <u>DICINTIC</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Remarques <input type="checkbox"/> Néant	* les points d'éclairage ne sont pas encore placés. * le plan de travail et les PE ext. sont en attente	

Conclusion(s):
 La nouvelle installation est conforme ~~est conforme~~ au RGIE.
 L'installation est conforme ~~est conforme~~ n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 06/05/2008
 • par le même organisme de contrôle (**)
 (*) délai prescrit sous réserve de modification de la réglementation

Agent visiteur: CLARINVAL P Agent n° 3090 Date 06/05/2008 Pour le Directeur Général: Signature
 Annexe(s) Schéma(s) de position 3 Schéma(s) unifilaire(s) 2

Le procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et/ou directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

VINÇOTTE
 Pascal CLARINVAL
 Inspecteur Électricité
 3090